

RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT

86 € de timbres fiscaux pour les personnes majeures

42€ de timbres fiscaux pour les mineurs de 15 ans et plus

17€ de timbres fiscaux pour les mineurs de moins de 15 ans

2 photographies d'identité identiques, de moins de six mois et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue et centrée, sans lunettes, sans accessoires

<p>Un formulaire « CERFA » doit être rempli dans son intégralité et imprimé avant de le présenter au rendez-vous : https://ants.gouv.fr/</p>		
<p>Vous possédez un passeport en cours de validité</p>	<p>Vous possédez un passeport périmé depuis moins de deux ans et une CNI en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans</p>	<p>Vous possédez un passeport périmé depuis plus de deux ans et vous n'avez pas de CNI OU votre CNI est périmée depuis plus de deux ans</p>
Pièces requises		
<p><i>Pour les mineurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Original et photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur - Original et photocopie du livret de famille. <p><i>En cas de garde alternée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Original et photocopie de la pièce d'identité des 2 parents, - Original et photocopie du justificatif de domicile des 2 parents, - Jugement ou attestation manuscrite, stipulant le mode de garde, signé par les 2 parents. 	<p><i>Pour les mineurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Original et photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur - Original et photocopie du livret de famille. <p><i>En cas de garde alternée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Original et photocopie de la pièce d'identité des 2 parents, - Original et photocopie du justificatif de domicile des 2 parents, - Jugement ou attestation manuscrite, stipulant le mode de garde, signé par les 2 parents. 	<p><i>Pour les mineurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Original et photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur - Original et photocopie du livret de famille. <p><i>En cas de garde alternée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Original et photocopie de la pièce d'identité des 2 parents, - Original et photocopie du justificatif de domicile des 2 parents, - Jugement ou attestation manuscrite, stipulant le mode de garde, signé par les 2 parents.
<p>Original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (avis d'imposition/facture d'énergie/contrat de location...)</p> <p><i>Si la personne est hébergée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant - Attestation d'hébergement signée 	<p>Original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (avis d'imposition/facture d'énergie/contrat de location...)</p> <p><i>Si la personne est hébergée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant - Attestation d'hébergement signée 	<p>Original et photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (avis d'imposition/facture d'énergie/contrat de location...)</p> <p><i>Si la personne est hébergée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant - Attestation d'hébergement signée
		<p>Original et photocopie d'un justificatif d'état civil (acte de naissance ou à défaut, copie intégrale d'acte de mariage de moins de trois mois)</p>
<p>Original et photocopie du passeport en cours de validité</p>	<p>Original et photocopie de la CNI en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans et original et photocopie du passeport périmé depuis moins de deux ans</p>	<p>Original et photocopie du passeport périmé</p>
		<p>Original et photocopie d'un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas</p>

Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.